



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre la souffrance animale et utilisation des pièges à colle

Question écrite n° 5865

Texte de la question

M. Pouria Amirshahi attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité d'engager des mesures concrètes et ambitieuses en faveur de la condition animale. La protection animale est une préoccupation grandissante dans la société mais certaines pratiques causant d'importantes souffrances aux animaux subsistent. C'est le cas des pièges à colle, interdits en Espagne et en Nouvelle-Zélande notamment, mais dont l'utilisation, la vente et la fabrication restent autorisées en France. Loin d'être de simples instruments de captures, les pièges à colle infligent des souffrances extrêmes aux animaux piégés, qui s'épuisent, se brisent les os ou s'auto-mutilent dans des tentatives désespérées de fuite. Ces dispositifs menacent également la biodiversité en capturant sans distinction des espèces protégées, n'ayant pas la capacité de faire le tri entre un rongeur ciblé et un hérisson, un rouge-gorge ou une chauve-souris, espèces protégées qui peuvent alors aussi y trouver la mort. Face à ces constats, plusieurs enseignes de la grande distribution ont déjà pris la décision de ne plus commercialiser ces pièges, mais la France ne dispose toujours pas d'un cadre législatif clair sur ce sujet. Cela s'inscrit dans une réflexion plus large sur la condition animale et la nécessité de faire évoluer la législation. Si le code rural et de la pêche maritime reconnaît la sensibilité des animaux, la persistance de ces pratiques cruelles rappelle qu'il reste un long chemin à parcourir. Dès lors, il l'interroge sur les actions que le Gouvernement entend mener, plus globalement, pour lutter contre la souffrance animale et encadrer les pratiques qui y contribuent.

Données clés

Auteur : [M. Pouria Amirshahi](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5865

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2629